Contribution n°114 (Web)

Anonyme

Déposée le 13 octobre 2026 à 10h44

Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je souhaite exprimer mes réserves et mon opposition au projet d'implantation d'un parc éolien de cinq éoliennes à proximité de mon lieu de vie.

Tout d'abord, l'impact écologique de ce projet mérite une attention particulière. L'implantation de telles infrastructures peut perturber les déplacements des oiseaux migrateurs et menacer certaines espèces protégées, notamment par les risques de collision et la modification de leurs habitats. Les conséquences sur la faune locale doivent être évaluées avec la plus grande rigueur. Il convient également de prendre en compte les animaux d'élevage, susceptibles d'être affectés par les nuisances sonores, les vibrations et les modifications de leur environnement quotidien. La préservation de la biodiversité et du bien-être animal ne doit pas être reléguée au second plan.

L'impact visuel et sonore constitue également une préoccupation majeure. La hauteur des éoliennes et leur visibilité depuis les habitations et les paysages environnants modifieraient profondément le cadre de vie. À cela s'ajoutent les nuisances sonores potentielles, notamment la nuit, qui peuvent altérer la tranquillité des riverains. Le paysage rural et le caractère paisible de notre territoire risquent ainsi d'être durablement dégradés.Des lumières la nuit qui vont se rajouter au lumières du péage de l'autoroute de Ronai (curieusement visible depuis Bazoches au Houlme !!)

Je m'interroge par ailleurs sur le risque de multiplication progressive des installations. Si le projet prévoit initialement cinq éoliennes, rien ne permet, à mes yeux, d'écarter le risque que cette première implantation ouvre la voie à de nouveaux projets à proximité. Cette évolution pourrait conduire à une densification progressive des éoliennes, transformant durablement le territoire sans que les habitants aient une vision globale des conséquences à long terme. Il est donc indispensable que les effets cumulés des installations existantes et futures soient pleinement étudiés et que les engagements pris sur le nombre d'éoliennes soient clairement encadrés.

Enfin, la dimension historique et archéologique du secteur doit être considérée avec le plus grand sérieux. Cette zone, habitée de manière continue ou récurrente depuis le Néolithique, témoigne d'une longue histoire humaine et d'un patrimoine qui mérite d'être préservé. Les travaux d'aménagement, les fondations et les voies d'accès pourraient porter atteinte à des vestiges encore enfouis. Dolmen, puit d'extraction de hache polie découverte à la construction de l'autoroute. Une telle implantation ne saurait être envisagée sans des investigations archéologiques approfondies et des garanties suffisantes de protection du patrimoine.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je demande que les conséquences environnementales, paysagères, sonores, patrimoniales et territoriales de ce projet soient réexaminées avec la plus grande exigence.

Le développement des énergies renouvelables ne peut se faire au détriment de la biodiversité, du patrimoine historique et de la qualité de vie des habitants. Il doit reposer sur une évaluation transparente, complète et indépendante des impacts à court et à long terme.

Pour ces raisons, je demande que ces préoccupations soient pleinement prises en compte dans l'instruction du dossier et émets un avis défavorable à ce projet en l'état.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.
Habitant de Neuvy Au Houlme.